



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET  
DES PARTICIPATIONS



DIRECTION GENERALE DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET  
DE LA REPRESSION DES FRAUDES

## COMMUNIQUE

### OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, du 20 juillet au 09 septembre 2023, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a procédé dans une première phase, à une opération de vulgarisation de l'arrêté n°632/PM du 18 juillet 2023 fixant la liste des produits alimentaires de première nécessité importés soumis temporairement au taux global réduit de 5% et au plafonnement des prix.

Faut-il le rappeler, cet arrêté consacre le **blocage des prix de 67 produits alimentaires de grande consommation** d'origine importée aux stades de grossistes, demi-grossistes et des détaillants.

Dans une seconde phase, les services compétents de la DGCCRF ont mené du 19 septembre au 20 octobre 2023, des opérations de contrôles adossées à la sensibilisation et la distribution de la mercuriale.

Aussi, les brigades de terrain de la DGCCRF ont-elles été instruites d'intensifier les contrôles avec fermeté, afin de sanctionner sévèrement tous les contrevenants à la mercuriale n°632 sus citée dans le but de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

A ce titre, la DGCCRF procédera à compter de ce lundi 27 novembre 2023, à des nouvelles opérations de contrôles conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La DGCCRF invite vivement les consommateurs à dénoncer systématiquement tous les abus observés sur le marché en appelant au numéro vert 8085 ou par WhatsApp au 061 000 193.

Fait à Libreville, le 24 NOV. 2023

Le Directeur Général



Fabrice ANDJOUA BONGO ONDIMBA